

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2012**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 13 décembre 2012 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 68 incluse), Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT (à compter de la question 17), Mme Danièle POISSENOT (à compter de la question 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la question 33 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question 7), Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 32 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 30 incluse), M. Cyril DEVESA, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, M. Pascal BONNET, M. Jean-Marie GIRERD, Mme Catherine GELIN, Mme Monique ROPERS, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

**Secrétaire :** M. Abdel GHEZALI.

**Absents :** Mme Françoise FELLMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question 69), M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 16), Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 4), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-Jacques DEMONET (à compter de la question 34), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question 6), Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 33), Mme Carine MICHEL (à compter de la question 31), Mme Hayatte AKODAD, Mme Zahira YASSIR COUVAL, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, Mme Martine JEANNIN.

**Procurations de vote :** Mme Françoise FELLMANN à M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI, M. Jacques MARIOT à Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question 16), Mme Danièle POISSENOT à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'à la question 4), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Valérie HINCELIN à Mme Catherine THIEBAUT, M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question 34), Mme Sylvie JEANNIN à Mme Sylvie WANLIN, M. Jean-Sébastien LEUBA à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 33), Mme Carine MICHEL à Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 31), Mme Hayatte AKODAD à M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR COUVAL à Mme Françoise PRESSE, Mme Elisabeth PEQUIGNOT à M. Jean-Marie GIRERD, M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET.

\* \* \* \* \*

En préambule, M. le Maire a souhaité la bienvenue aux étudiants de la classe 2<sup>ème</sup> année de BTS Assistant de Manager du Lycée Pergaud.

Il a ensuite salué Eric CHALAS qui fait valoir ses droits à la retraite.

Il a aussi félicité M. GIRERD, désormais nouveau président du Groupe UMP et Apparentés.

De plus, il a évoqué la démission du Conseil Municipal de M. Eric ALAUZET, qui a été conforté dans son mandat de député suite à la décision du Conseil Constitutionnel.

Enfin M. le Maire a livré les chiffres actualisés de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway (66 dossiers déposés, 23 déclarés irrecevables, 12 dossiers en cours d'instruction, 30 dossiers ont conduit à 1 indemnisation).

M. le Maire a apporté un éclairage quant aux allégations émises publiquement sur des propos négatifs qu'auraient tenus les représentants du BTP au sujet du tramway. Il a donc lu le droit de réponse de M. PERRIN, Secrétaire Général de la Fédération Régionale des Travaux Publics qui conteste les assertions diffusées.

## CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercice 2012** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de donner acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2. Commissions et représentations** - Désignation et modification

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Mme SCHOELLER en tant que titulaire et M. DEMONET en tant que suppléant pour représenter la Ville à Doubs Solidarité Handicap

- de désigner Mme GERDIL-DJAOUAT en lieu et place de M. GENDRAUD en qualité de représentante de la Ville à la Maison de l'Europe en Franche-Comté

- de désigner M. GOVIGNAUX en lieu et place de M. DAHOUI pour siéger au CA du Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

- 3. SPL Territoire 25** - Modification des statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la modification du nombre des administrateurs au Conseil d'Administration de la SPL TERRITOIRE 25, afin de le porter de 9 à 12

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'un poste d'administrateur nouvellement créé au représentant qui sera désigné par l'Assemblée Spéciale, les deux autres postes restant non attribués pour l'instant

- de se prononcer favorablement sur l'entrée d'un nouvel actionnaire au capital de la SPL, en l'occurrence la Commune de Sochaux, par voie d'une cession d'actions par Pays de Montbéliard Agglomération

- d'autoriser ses représentants à adopter les résolutions proposées en ce sens lors des prochains conseils d'administration, assemblée générale extraordinaire et assemblée générale ordinaire de la SPL.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

## **FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES**

### **4. Exercice 2012 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur et abandons de créances**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur un montant de 9 562,44 € d'admissions en non-valeurs sur le budget annexe Eau et 5 209,81 € sur le budget annexe Assainissement et sur la somme de 396,79 € d'abandons de créance dans le cadre du dispositif Solidarité Eau et en donner décharge à Mme la Cheffe du service comptable.

### **5. Exercice 2012 - Décision Modificative n° 3**

A la majorité (5 contre, 4 abstentions) des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2012 qui s'équilibre en dépenses et recettes, réelles et d'ordre, à 1 511 638 € pour le budget principal et à - 201 000 € pour les budgets annexes.

### **6. Exercice 2013 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2012 (dans la limite des crédits indiqués par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

### **7. Exercice 2013 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette**

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de confirmer le cadre de délégation donnée à M. le Maire concernant la possibilité de recourir à divers instruments de financement nouveaux et de couverture du risque de taux, conformément à la circulaire du 25 juin 2010 qui fixe la nouvelle réglementation en matière d'emprunt des collectivités territoriales et prévoit notamment un renforcement du contrôle du Conseil Municipal sur la gestion de la dette.

## 8. Ressources budgétaires pour 2013 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

Un vote séparé a été demandé sur les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal. Ainsi :

- à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions de tarifs, taxes et droits pour l'année 2013 à l'exception des tarifs sus-visés,

- à la majorité des suffrages exprimés (9 contre, 6 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

## ETAT CIVIL - CIMETIERES - CREMATORIUM

### 9. Crématorium - Tarifs 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs modifiés suivants des prestations du crématorium qui seront appliquées pour l'année 2013 par la Société ATRIUM.

	TARIFS 2013	
	TARIFS HT	TARIFS TTC
Crémation adulte	414,40 €	495,62 €
Crémation enfant (de 1 à 12 ans)	207,20 €	247,81 €
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)	77,70 €	92,93 €
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0,00 €	0,00 €
Crémation de restes mortels de moins de 5 ans après inhumation	414,40 €	495,62 €
Crémation de restes mortels de plus de 5 ans après inhumation	207,20 €	247,81 €
Container de 60 kg et 200 l maximum	414,40 €	495,62 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	207,20 €	247,81 €
Dispersion des cendres des pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	41,44 €	49,56 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	52,64 €	62,96 €
Urne cinéraire	33,60 €	40,19 €
Conservation des urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire	22,40 €	26,79 €
Location salle + cérémonie simple	0,00 €	0,00 €
Location salle + cérémonie standard	67,20 €	80,37 €
Location salle + cérémonie personnalisée	134,40 €	160,74 €
Location salle + cérémonie (en l'absence de crémation)	89,60 €	107,15 €
Espace de convivialité et de retrouvailles	0,00 €	0,00 €
Enregistrement et envoi CD cérémonie	33,60 €	40,19 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	16,80 €	20,09 €

## RESSOURCES HUMAINES

### **10. Mutualisation de services - Création de services communs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'évolution apportée au dispositif de mutualisation de services, avec la création de services communs sur le fondement de l'article L5211-4-2 du CGCT,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les deux conventions ci-annexées de création de services communs, l'une entre la Ville et la Communauté, l'autre entre la Ville, la Communauté et le CCAS, ainsi que tout acte qui serait nécessaire,

- d'approuver la reprise par la Communauté du contrat de location conclu avec la Société City Clairia et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant tripartite correspondant, ainsi que la convention ci-jointe fixant les nouvelles relations entre les deux parties, notamment les modalités de remboursement de la Ville à la Communauté pour les espaces non impactés par le nouveau dispositif des services communs,

- de prendre acte de la suppression du poste d'attaché en charge des Financements Européens au sein des effectifs de la Ville.

### **11. Avenant à la convention de mutualisation de la Direction Parc Automobile et Logistique**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention de mutualisation du PAL en prolongeant la durée jusqu'au 31 décembre 2014.

### **12. Gestion des archives de la CAGB par le service des Archives de la Ville de Besançon - Convention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGB pour la gestion des archives de la CAGB par le service des Archives de la Ville de Besançon.

### **13. Personnel Communal - Renouvellement de l'emploi d'archéologue spécialité topographie au sein du Service d'Archéologie Préventive**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi non permanent à temps complet d'archéologue - spécialité topographie,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**14. Personnel Communal** - Recrutement d'un adjoint au Directeur Général des Services Techniques, Directeur du Département Espaces Publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet d'Adjoint au DGST
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**15. Personnel Communal** - Recrutement d'un responsable de la communication interne

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de responsable de la communication interne rattaché au Pôle Ressources Humaines Partagé,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**16. Personnel Communal** - Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique spécialité arts plastiques - enseignement et recherches pour l'EPCC ISBA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de professeur d'enseignement artistique spécialité arts plastiques au sein de l'EPCC ISBA,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**17. Comité des Oeuvres Sociales** - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le versement de la subvention 2013 au COS, soit :

- 139 136 € en février au titre de l'acompte (25 % de la subvention de l'année 2012),
- 422 554 € en juin au titre du solde de la participation aux diverses activités et prestations,
- 19 000 € en mai au titre de la participation à la restauration du personnel,
- 227 015 € en septembre au titre des charges indirectes visées par les articles 5-1 et 5-2 de la convention, qui seront facturées au COS à l'identique le mois suivant.

Mme SCHOELLER, Mme PANIER, Mme POISSENOT, Mme THIEBAUT, M. DUMONT et Mme CRABBE-DIAWARA n'ont pas pris part au vote.

**18. Comité Technique Paritaire** - Modifications de la représentation de la Collectivité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur les modifications de la représentation de la collectivité au Comité Technique Paritaire, M. MENNECIER remplaçant M. MOUROT.

**19. Avenant n° 1 au contrat collectif d'assurance maintien de salaire - Autorisation de signature de l'avenant**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur les modifications relatives aux taux de cotisations proposés, à la durée du contrat et au délai de refus des augmentations de cotisations qui constituent l'avenant n° 1 au contrat «Assurance prévoyance sociale du personnel - maintien de salaire»

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'avenant au contrat initial.

## **CULTURE**

**20. Etablissement Public Citadelle-Patrimoine mondial - Convention d'objectifs et de moyens 2011-2015 - Avenant n° 3 - Subvention 2012**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 3 158 323 € pour l'année 2012 à l'EPCC Citadelle - Patrimoine mondial et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens.

**21. Etablissement Public de Coopération Culturelle Les deux Scènes - Conventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'arrêter le montant de la contribution 2013 de la Ville à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes à 2 273 141 € et à approuver les modalités du versement de cette contribution financière de la Ville pour 2013, notamment autoriser le versement d'un premier acompte de 681 942 € en janvier 2013

- d'arrêter le montant de la subvention d'équipement 2013 de la Ville à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes à 60 000 € et à approuver les modalités de versement de cette subvention d'équipement, notamment un premier versement de 15 000 € dès janvier 2013

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens, de cession de biens mobiliers, de mise à disposition des biens immobiliers et de mise à disposition de personnel entre la Ville de Besançon et l'EPCC Les Deux Scènes.

**22. Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Conventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'arrêter le montant de la contribution 2013 de la Ville au Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté à 630 000 €,

- d'approuver les modalités du versement de la contribution financière de la Ville pour l'année 2013, et notamment autoriser le versement d'un premier acompte de 189 000 € en janvier 2013,

- d'approuver les modalités du transfert des contrats,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de cession de biens et de mise à disposition de biens immobiliers.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

**23. Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon** - Convention biennale d'objectifs et de moyens 2013-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Orchestre d'Harmonie Municipal pour la période 2013-2014

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Orchestre d'Harmonie Municipal

- de se prononcer sur l'attribution et les modalités de versement des subventions 2013 et 2014 à l'association, conformément aux termes de la convention d'objectifs et de moyens, sous réserve du vote des budgets 2013 et 2014 par le Conseil Municipal, d'autoriser le versement d'un premier acompte de subvention de 20 000 € dès le mois de janvier

- d'autoriser la cession, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à titre gratuit des instruments mis à disposition entre 1996 et 2002 par la Ville de Besançon à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

**24. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** - Convention de prêts longue durée au Musée Courbet à Ornans

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les prêts longue durée au Musée Courbet d'Ornans d'une douzaine d'œuvres de Gustave Courbet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec le Département.

**25. Réserves des Musées du Centre** - Programme complémentaire de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme complémentaire de travaux dans les réserves des Musées du Centre et le coût prévisionnel s'élevant à 239 204,10 € TTC

- de se prononcer favorablement sur le plan de financement prévisionnel

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat (DRAC).

## ÉDUCATION

**26. Avance remboursable** - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles du 9 décembre 2010 - Avenant n° 2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de statuer favorablement sur la prorogation jusqu'au 31 décembre 2014 de la convention cadre entre la Ville et la Caisse des Ecoles relative au remboursement d'une avance de 150 000 €

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de décembre 2010.

M. LE MAIRE, Mme CRABBÉ-DIAWARA et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

## **27. Projet culturel dans deux écoles élémentaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € aux Haras Nationaux pour l'année scolaire 2012/2013 ;

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs 2012-2013 avec les Haras Nationaux et le Cirque Equestre Pagnozoo.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

### **28. Enseignement Supérieur - Signature de conventions d'application - Autorisations de signature**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer deux conventions d'application destinées à formaliser la participation de la Ville, s'agissant d'engagements pris par la collectivité pour la réalisation du Restaurant Universitaire des Hauts du Chazal et pour la participation de la Ville au PRES Bourgogne Franche-Comté.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

## **PETITE ENFANCE**

### **29. Reprise en gestion directe des Relais Assistants Maternels (RAM) de Besançon - Convention avec la Mutualité Française Doubs - Services de Soins et Accompagnement Mutualistes (MFD-SSAM)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider la reprise en gestion directe des Relais Assistants Maternels et d'autoriser M. le Maire à signer avec la MFD SSAM, la convention de transfert des personnels, biens mobiliers et contrats relative à la reprise en direct de la gestion des Relais Assistantes Maternelles à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et tout document à intervenir dans ce cadre.

## **MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

### **30. Avenant n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'Association pour la Promotion des Arts et des Cultures (APACA)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention triennale et d'attribuer la somme de 2 000 € à l'APACA afin de lui permettre de réaliser l'ensemble de ces actions.

## **MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **31. Renouvellement du marché des correspondants de nuit**

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de poursuivre le dispositif des Correspondants de Nuit,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché,
- de solliciter auprès des partenaires du dispositif les aides les plus larges,

- de mandater M. le Maire pour négocier l'établissement d'une convention financière définissant les modalités d'engagement des partenaires du dispositif,
- de s'engager à inscrire les montants nécessaires au budget 2013 et suivants.

## **RELATIONS INTERNATIONALES**

### **32. Relations Internationales - 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée - Organisation de différentes manifestations pour commémorer l'évènement**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'organisation de différentes manifestations pour commémorer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée,
- d'autoriser le Service Relations Internationales à prendre en charge les dépenses qu'il juge nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet et notamment les frais de conception et de réalisation de l'exposition photos, sur présentation de justificatifs de frais des photographes fribourgeois et bisontin.

## **TOURISME**

### **33. Convention de délégation de gestion du complexe touristique du Casino - Travaux d'amélioration du Casino**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le programme de travaux d'amélioration et d'embellissement du Casino et le montage financier.

## **COMMERCE**

### **34. Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2011 - Prévisions financières de l'exercice 2012**

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 6 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les comptes d'exploitation définitifs de l'exercice 2011 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,
- d'approuver les comptes d'exploitation projetés de l'exercice 2012 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,
- d'autoriser le versement à la Société Aktya, au titre de 2011, d'un montant de 77,72 € représentant le solde de la participation pour le RIE,
- d'autoriser l'encaissement de 29 572,41 € au titre du trop versé 2011 pour l'aménagement des grandes surfaces de Cassin,
- d'autoriser le versement à la Société Aktya, au titre de l'exercice 2012, d'un montant maximum de participation ajusté à 126 000 € pour le centre commercial Cassin,
- d'approuver le nouveau compte d'exploitation prévisionnel 2013.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, M. MARIOT et Mme MENETRIER n'ont pas pris part au vote.

## SPORT

### **35. Comité Territorial de Rugby - Mise à disposition d'une parcelle de terrain sur le complexe sportif des Orchamps**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le principe de la mise à disposition, à titre gratuit, d'une parcelle viabilisée au profit du Comité Territorial de Rugby.

### **36. Projet de réhabilitation du Sport Nautique Bisontin - Financement des études**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 11 K€ au Sport Nautique Bisontin pour financer des études techniques en vue de réhabiliter la piscine.

### **37. Réfection des carrières du Centre Equestre municipal - Subvention exceptionnelle à l'Etrier Bisontin**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 70 K€ à l'Etrier Bisontin pour la réfection des carrières

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subventionnement.

## URBANISME

### **38. Règlement Local de Publicité - Débat au Conseil Municipal**

Après avoir débattu des orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité, le Conseil Municipal a acté ce point d'étape important dans la procédure de révision du PLU.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme SCHOELLER et M. GONON ont participé au débat.

### **39. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'une emprise foncière rue Anne Frank à l'Association Cultuelle Israélite de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une emprise foncière rue Anne Frank à l'Association Cultuelle Israélite de Besançon pour un montant de 35 770 €

- d'approuver le principe d'un portage par l'EPF du Doubs aux conditions mentionnées dans la convention opérationnelle en date du 29 juin 2010 ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette transaction.

**40. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes** - Acquisition de la parcelle CK n° 146, chemin du Vernois à Mme PACAUD-TRICOT

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition au prix de 50 940 € d'une propriété impactée par le projet d'aménagement des Vaïtes,

- d'approuver le principe d'un portage par l'EPF du Doubs aux conditions mentionnées dans la convention opérationnelle en date du 29 juin 2010,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette transaction.

**41. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes** - Acquisition de la parcelle CK n° 138 rue Anne Frank à l'Indivision JOBARD

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une parcelle rue Anne Frank au prix de 60 166 €

- d'approuver le principe d'un portage par l'EPF du Doubs aux conditions mentionnées dans la convention opérationnelle en date du 29 juin 2010 ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette transaction.

**42. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes** - Habilitation du Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de la procédure d'expropriation

A la majorité des suffrages exprimés (5 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'habiliter M. le Maire à représenter la commune dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités (signature du mémoire de saisine et des mémoires subséquents, représentation lors du transport sur les lieux et de l'audience de plaidoirie, etc.) tant en première instance qu'en appel,

- d'habiliter M. le Maire à interjeter appel de la décision de fixation auprès de la chambre d'expropriation de la Cour d'Appel si la Commune n'obtenait pas satisfaction (fixation d'un prix supérieur aux offres),

- d'habiliter M. le Maire à représenter la Commune dans le cadre des recours qui seraient initiés à l'encontre des décisions prises dans le cadre de la procédure d'expropriation (cessibilité, DUP, ordonnance d'expropriation...).

#### **43. Ilot Champrond 48/50 rue Battant - Vente au profit de la Société SOGIMM**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la vente d'anciens locaux des syndicats de l'îlot Champrond à la Société SOGIMM pour un montant de 455 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente et tout acte à intervenir.

#### **44. PRU de Planoise - Axe Ile de France-Cassin - Parvis du Collège Diderot rue de Cologne - Ilot Ouest - Parking Cassin - Programme de travaux - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux d'aménagement dans le cadre du PRU Planoise sur le parvis du Collège Diderot et de la rue de Cologne, sur l'îlot Ouest et sur le parking Cassin

- d'autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les financements du Département du Doubs et de l'ANRU selon les plans de financements prévisionnels, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

#### **45. Acquisition d'une parcelle à l'Etat, rue de l'Escale**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une parcelle à l'Etat, rue de l'Escale à l'euro symbolique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

#### **46. Vente par NEOLIA de 42 logements HLM, quartier Planoise à Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur la vente par NEOLIA des 42 logements HLM, quartier Planoise à Besançon.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

#### **47. Aide au fonctionnement des structures associatives oeuvrant dans le domaine du logement**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux structures associatives oeuvrant dans le domaine du logement :

- 10 000 € à Habitat et Développement Local du Doubs (HDL)

- 5 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

- 1 000 € à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

#### **48. Aide à la concrétisation du projet «Appartement d'expérimentation» par Vivre en Ville**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 8 000 € à Vivre en Ville afin d'expérimenter un dispositif visant à vérifier la capacité de personnes handicapées psychiques à vivre en logement autonome.

#### **49. Subvention à Grand Besançon Habitat pour la création d'une maison relais**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 22 000 € à Grand Besançon Habitat pour la réalisation d'une maison relais 1 rue Viancin en collaboration avec l'Association Présence.

Mme MENETRIER, Mme POISSENOT, M. ALLEMANN, M. GONON et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

#### **50. Terrain communal 21 boulevard Blum - Vente au profit de M. Haci KURUOGLU**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'un terrain sis 21 boulevard Blum au prix de 120 000 € à M. KURUOGLU de 868 m<sup>2</sup>

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente et tout acte à intervenir.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **51. Station d'épuration de Port Douvot - Conventions avec diverses collectivités**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes des conventions relatives à l'assainissement entre la Ville de Besançon et :

- . le Syndicat Intercommunal d'Auxon - Châtillon-le-Duc (SIAC),
- . le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG),
- . le Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU),
- . Beure et Arguel,
- . Avanne-Aveney,
- . Pirey,
- . Rancenay

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et tous actes et documents afférents à la présente délibération.

### **FORETS - ESPACES VERTS**

#### **52. Forêts Communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le programme de travaux de gestion forestière pour l'année 2013.

**53. Forêts Communales** - Destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Année 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le programme de ventes de bois pour 2013.

## **ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE**

**54. Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider la reconduite d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique en direction des particuliers avec la mise en place d'un barème d'aides différenciées,

- de valider la démarche proposée,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

## **PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS**

**55. Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse** - Délégation de Service Public - Solde intermédiaire et participations complémentaires 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le calcul des prévisions d'activités et budgétaires à fin 2012,

- de prendre connaissance du solde intermédiaire de 90 534 € à l'Association Les Francas du Doubs pour l'année 2012 et d'autoriser le versement de cette somme,

- d'autoriser le versement de participations complémentaires pour l'année 2012, soit la somme de 8 950 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 6 à intervenir.

M. GHEZALI et Mlle RONZI n'ont pas pris part au vote.

**56. Enseignement Supérieur et Recherche** - Subventions à l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à l'Université de Franche-Comté :

- 15 500 € (Université Ouverte) au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,

- 2 000 € (Mission Culture Scientifique de l'Université) pour accueillir à l'Observatoire des Sciences de l'Univers, les élèves des classes du primaire,

- 200 € à l'Université de Franche-Comté (IREM) pour l'organisation et la gestion du rallye mathématiques.

**57. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'ENSMM - Attribution de bourses pour les étudiants en mobilité internationale entrante**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les bourses pour les étudiants en mobilité internationale entrante

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec l'ENSMM,

- décider le versement dans ce cadre d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM.

M. BODIN et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

**58. Actions sociales et socio-culturelles - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations - Avenant Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 CAF du Doubs / Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement des subventions aux associations et structures concernées :

<b>Structures</b>	<b>Actions &amp; projets</b>	<b>Equipement</b>
ASEP Cras Chaprais	8 500 €	
ALEDD	300 €	
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	250 €	1 000 €
Centre de loisirs Barboux	150 €	
CRIJ de Franche-Comté	2 000 €	
FJT Les Oiseaux	500 €	6 300 €
Jeunesse Ouvrière Chrétienne	500 €	
Besançon Boxe Académie (BBA)	500 €	
<b>Totaux</b>	<b>12 700 €</b>	<b>7 300 €</b>

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans le tableau présenté ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant concernant les actions nouvelles et les développements d'activités en 2012 au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 entre la Ville et la CAF du Doubs.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, M. DUMONT, M. ROY et Mme CRABBÉ-DIAWARA n'ont pas pris part au vote.

## **59. Office de Tourisme et des Congrès - Subvention 2013**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer la subvention 2013 à l'OTC d'un montant de 647 269 € et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention quinquennale du 23 décembre 2009 à intervenir au titre de 2013

- d'autoriser le versement d'un acompte avant le vote du Budget Primitif 2013 sur appel de fonds de l'Office de Tourisme dans la limite maximale de 180 000 €.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

## **60. Congrès - Attribution de subventions - 4<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2012**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions :

- 200 € pour le Réseau Qualité des Etablissements de Santé de Franche-Comté (RéQua) qui a organisé le 15 novembre 2012 les Etats Généraux de la Bienveillance Franche-Comté

- 200 € pour l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Franche-Comté (ADA FC) qui a organisé le 16 novembre 2012 les premières Assises Régionales de l'Apiculture

- 400 € pour l'Association des Etudiants en kinésithérapie de Besançon qui a organisé les 1<sup>er</sup> et 2 décembre un Conseil d'Administration de la Fédération des Etudiants Kiné.

## **61. Conventonnement cadre avec les Maisons de Quartier Associatives (MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - ASEP Cras-Chaprais-Viotte) et le CCAS de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur ce conventionnement avec chacune des quatre associations suivantes :

- . ASEP Cras Chaprais Viotte,
- . Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux,
- . MJC Besançon/Clairs-Soleils,
- . MJC Palente-Orchamps,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions s'y rapportant,

- de verser dès janvier 2013, à titre d'avance sur les subventions 2013, les montants suivants :

- . 100 000 € MJC de Besançon Clairs-Soleils
- . 82 555 € MJC de Palente Orchamps
- . 59 540 € ASEP Cras Chaprais Viotte
- . 61 496 € Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme POISSENOT et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

## **62. Attribution de subventions aux associations culturelles**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à des associations culturelles :

- 1 500 € à l'Association Besancourt qui organise un festival annuel du court métrage du 31 janvier 2013 au 4 février 2013

- 2 500 € à l'Association Dev'Art qui organise la 4<sup>ème</sup> Biennale des Arts Plastiques du 18 au 20 octobre 2013 à Micropolis à Besançon.

## **63. Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - Troisième répartition 2012**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à la Compagnie Valkyria pour financer un travail de finalisation et de diffusion d'un spectacle de masques et de marionnettes

- 1 500 € à la Compagnie 1 des Si pour financer un projet de création chorégraphique «D-mon»

- 1 500 € à l'Association Twan Production pour financer un projet de création scénique.

## **64. Coopération avec Douroula - Subvention à l'Association Acacia**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 14 293 € à l'Association ACACIA au titre des actions de coopération avec Douroula.

## **65. Coopération avec Aqabat Jabr - Subvention au Réseau de Coopération Développement pour la Palestine**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 7 500 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine pour la mise en place d'un projet de développement de tourisme solidaire.

## **66. Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### **A - Etablissements d'enseignement privé et association**

#### **- Organismes d'enseignement privé**

- **382 €** au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 24 élèves à Hereford (Angleterre) du 22 au 30 mars 2012
- **310 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 22 élèves à Krumbach (Allemagne) du 18 au 25 octobre 2012

#### - Association

- **200 € à titre exceptionnel** à l'Association Jumelage de la Poste et de France Télécom de Besançon pour le déplacement de représentants à Bielsko-Biala (Pologne) du 25 au 31 août 2012, afin d'y signer une charte de partenariat avec une structure équivalente de notre ville jumelée.

#### B - Etablissements d'enseignement public

- **382 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Olomouc (République Tchèque) du 18 au 25 avril 2012
- **437 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 14 au 21 décembre 2012

Mlle RONZI n'a pas pris part au vote.

#### **67. Subvention au CDDLE (Collectif des Droits et Libertés des Etrangers), au MRAP (Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) et à la Cimade**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € au CDDLE pour financer un programme de formation des membres de l'association aux nouvelles réglementations

- 500 € au MRAP pour financer le transport et le montage de l'exposition «Racisme : des préjugés aux discriminations»

- 1 000 € à la CIMADE pour l'organisation d'un spectacle gospel le 11 décembre 2012.

#### **68. Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

##### ➤ **Manifestations sportives et subventions exceptionnelles**

- |   |         |
|---|---------|
| - <b>Cercle Pugilistique Besançon</b><br>Organisation des Championnats de France des clubs de Lutte -<br>samedi 15 décembre | 5 500 € |
| - <b>Besançon Boxe Anglaise</b><br>Organisation du combat Hakkar / Latreche - 30 juin 2012                                  | 500 €   |
| - <b>PSB Judo</b><br>Organisation Open Minimes le 2 décembre 2012   | 300 €   |
| - <b>Sport Nautique Bisontin</b><br>Aide à l'acquisition de matériel aviron - 1 <sup>ère</sup> tranche                      | 1 500 € |

➤ **Sport de haut niveau individuel**

CLUBS	Subvention 2012/2013	Acompte décembre 2012
Avenir Natation Besançon	28 000 €	9 000 €
Amicale Cycliste Bisontine	30 000 €	9 000 €
Besançon Curling Club	12 000 €	4 000 €
Besançon Triathlon	4 000 €	2 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	40 000 €	13 000 €
Doubs Sud Athlétisme	25 000 €	7 000 €
Franche-Comté Judo	50 000 €	16 800 €
La Française (haltérophilie)	20 000 €	7 000 €
La Saint-Claude (gymnastique)	12 000 €	4 000 €
Orientation Team Besançon	10 000 €	3 000 €
Balise 25	3 000 €	1 500 €
Besançon BMX	3 000 €	1 500 €
Centre Ecole Parachutisme	7 000 €	2 000 €
	244 000 €	79 800 €

- Amicale Motocycliste	525 €
- Balise 25	3 062 €
- Besançon Curling Club	2 250 €
- Franche-Comté Judo	800 €

➤ **Ambassadeurs de la Ville**

• Reina-Flor OKORI	2 000 €
• Morgan KNEISKY	2 000 €
• Linda MARGUET	2 000 €
• Didier PAIS	2 000 €
• Khedafi DJELKHIR	2 000 €
• David MATAM MATAM	2 000 €
• Simon DUCHENE	2 000 €
• Vincent PHILIPPE	2 000 €

**69. Education - Versement de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) aux associations de parents d'élèves pour leur fonctionnement annuel :

- 1 980 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; elle a obtenu 1 978 € en 2011
- 660 € à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) ; elle a obtenu 658 € en 2011.

2) 1 500 € aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)

3) 1 525 € au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD), service qui aide les enfants malades à domicile à poursuivre leurs études

4) 2 500 € à l'Association Léo Lagrange qui, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, développe une action tout au long de l'année scolaire sur la prévention de la violence à l'école élémentaire Charles Fourier, destinée aux élèves scolarisés dans le cycle 3 (CE2,CM1,CM2), mais aussi aux enseignants, aux parents d'élèves ainsi qu'aux intervenants municipaux en poste sur ce site, notamment les surveillants-animateurs du restaurant scolaire.

5) 130 € à la Coopérative de l'école élémentaire Ile de France - Complément à la subvention attribuée en novembre 2012 pour une classe découverte à Rochejean.

#### **70. Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle - Versement de subventions**

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 8 000 € au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté qui intervient à l'école Jean Macé et une subvention de 8 000 € à l'Association Sauf Art - Le Pavé dans la Mare qui intervient avec la participation d'une artiste associée, Cécile MEUNIER à l'école élémentaire Fontaine Ecu

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Association Sauf Art / Le Pavé dans la Mare et à signer la convention avec le syndicat mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

M. LE MAIRE, Mme SCHOELLER, M. LOYAT, M. GENDRAUD, Mme JOLY, M. CYPRIANI, Mme THIEBAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

Par ailleurs M. DAHOUI ayant quitté la salle à la question 69, n'a pas pris part au vote.

## MARCHES

### 71. Marchés - Autorisation de signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants suivants à des marchés de prestations intellectuelles et de travaux.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p><b>Direction de la Maîtrise de l'Energie</b></p> <p><b>Mission de maîtrise d'œuvre - Retrait du R22 et rénovation des systèmes de rafraîchissement au Centre Administratif Municipal de Besançon</b></p> <p>Avenant n°1 : En cours de phase APS, il a été décidé de modifier les prestations prévues au programme initial pour profiter de l'opportunité des travaux et traiter conjointement ventilation et rafraîchissement au 3<sup>ème</sup> étage du CAM 2 avec la mise en place de ventilation double flux rafraîchie par l'intermédiaire de l'eau de nappe. Cette modification a entraîné une augmentation de l'estimation des coûts des travaux en phase APD. En conséquence la rémunération du MOE est également à la hausse soit un montant de 14 299 €. Ce changement de travaux présente plusieurs avantages : - la réalisation en une seule fois de la ventilation et du rafraîchissement du 3<sup>ème</sup> étage du CAM 2 en permettant une économie d'échelle, - la réduction des coûts d'exploitation grâce des équipements conjoints, - la réduction des consommations d'énergie grâce à une installation de ventilation rafraîchie par l'intermédiaire de l'eau de nappe sans machines frigorifiques.</p>	SAS Groupe ARCHIMEN 21066 Dijon	12 150,00 € HT	+ 2 149,00 € HT	/
<p><b>Département Architecture et Bâtiments</b></p> <p><b>Modification du processus de fabrication des repas à la cuisine centrale</b></p> <p>Avenant n° 1 : Terrassement - VRD Travaux supplémentaires pour modification du plan masse par création d'une voie d'accès et de stationnement entre le bâtiment et la clôture côté rue Albert Thomas, à la demande du service PAL, lors d'une réunion de chantier en date du 21/09/2012.</p>	DROMARD 25500 Noël Cerneux	145 884,73 € HT	+ 15 853,89 € HT	/

**72. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la réalisation de reportages audiovisuels**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville et le Grand Besançon pour la réalisation de reportages audiovisuels
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**73. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation de travaux d'entretien d'espaces verts**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la CAGB pour la réalisation de travaux d'entretien d'espaces verts,
- d'engager, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, les procédures de consultation nécessaires à la passation du marché unique,
- de signer le marché à intervenir après mise en concurrence,
- d'imputer annuellement la recette correspondante.

**74. Groupement de commandes portant sur les achats et prestations en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies - Convention constitutive et avenants aux conventions des 1<sup>er</sup> février et 25 août 2011**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes portant sur l'achat de matériels informatiques, logiciels, prestations informatiques, la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de prestations en matière de télécommunications, reproductions, fournitures informatiques et d'imprimerie avec la CAGB, le CCAS, l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'EPCC ISBA, le SYBERT et le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention constitutive du groupement de commandes,
- de se prononcer sur les avenants aux conventions des 1<sup>er</sup> février et 25 août 2011,
- d'autoriser M. le Maire à signer ces deux avenants.

**75. Fournitures de voirie - Marchés annuels de l'année 2013 - Autorisation de signature**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les marchés annuels 2013 pour l'acquisition de fournitures de voirie.

## **DIVERS**

**76. Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le Doubs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le Doubs et à autoriser M. le Maire à le signer.

**77. Coopération et lutte contre le réchauffement climatique** - Mise en place d'une compensation carbone

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la mise en place de la mesure «compensation carbone» inscrite à l'Agenda 21 dont le coût est évalué à 1 000 € par an.

**78. Dénominations de voies**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les dénominations de voies suivantes :

**- Rue du Vieux Tilleul**

Dénommer ainsi l'une des voies de ce lotissement adjacent à la route de Tallenay permettra de se remémorer l'existence de cet arbre vénérable.

**- Rue de la Lavogne**

La création d'une nouvelle voie en lisière de Chailluz est l'occasion de remettre en valeur l'un de ces éléments caractéristiques en lui attribuant son nom.

**- Passage des Arts**

Il est dénommé «Passage des Arts» la voie qui passe au travers du bâtiment et reliant l'avenue Gaulard au Port Fluvial.

**79. Subventions exceptionnelles aux associations Cuisine Evasion et Tambour Battant**

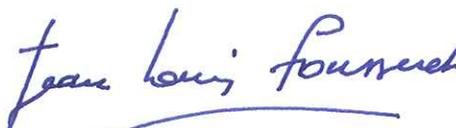
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 775 € à l'Association Cuisine Evasion pour l'organisation d'un repas solidaire le 14 décembre 2012

- 1 000 € à Tambour Battant pour l'organisation de la Saint-Sylvestre dans le quartier Battant.

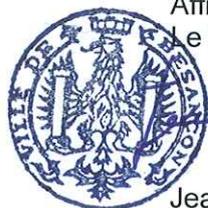
La séance est levée à 20 h 05.

Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché le 18 décembre 2012  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET